



Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »
N° 91 - Mars 2019

Non aux expulsions !

Le 1^{er} avril sonne le retour des expulsions sans relogement, des coupures d'énergie et des fermetures d'hébergements pour les sans abris, lesquelles n'ont jamais été aussi nombreuses.

En 2017, 125 000 jugements d'expulsion ont été rendus, plus de 15 000 expulsions forcées ont été réalisées par la police ainsi que 250 000 coupures d'énergie.

Cette catastrophe sociale est la conséquence de la hausse constante des loyers et des charges¹, des prix de l'énergie, de l'immobilier et du foncier depuis plus de 50 ans, ainsi que de la baisse des revenus d'une grande part des ménages liée à la précarisation de l'emploi et du chômage.

Or le gouvernement met en péril le logement social en réduisant les APL, en instaurant la RLS, en imposant la vente des HLM, en supprimant les aides à la pierre, en dénaturant le Livret A, en ouvrant son financement aux marchés. La Loi ELAN marque une nouvelle étape de la marchandisation du logement social. La construction, l'isolation thermique et l'entretien des HLM sont déjà en baisse.

Il aggrave la crise du logement lorsqu'il encourage le logement cher, livre les loyers, l'immobilier et le foncier aux lois du marché, précarise les locataires, soutient un urbanisme agressif qui chasse ses habitants du centre des métropoles. Il laisse ainsi proliférer les marchands de sommeil et se dégrader le bâti des quartiers populaires, comme à Marseille, faisant la part belle aux requins de l'immobilier.

2017 et 2018 sont deux années d'or pour l'immobilier : bailleurs privés, groupes financiers, intermédiaires, BTP, notaires ... pavoisent au détriment des habitants.

Ainsi, l'Etat, pourtant garant du droit au logement, viole les droits des mal logés et des sans logis et les lois les protégeant : Loi DALO, droit à l'hébergement, réquisition des logements vacants, relogement des habitants de logements insalubres ou en surpeuplement ...

Dans de nombreux pays des mouvements d'habitants s'opposent à la financiarisation du logement public et de la ville, à la spéculation immobilière, aux expulsions.... Nous leur apportons notre soutien.

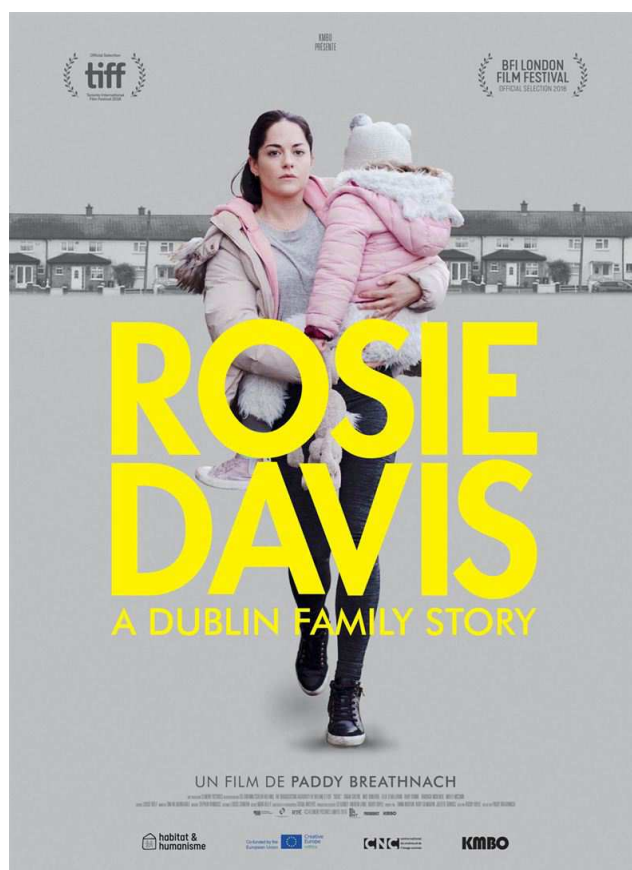
Pour mettre fin aux expulsions sans relogement et aux coupures d'énergie, nous appelons à la mobilisation les 30 et 31 mars, nous invitons les Maires à prendre des arrêtés anti-expulsion, à l'instar de ceux pris ces dernières années et nous encourageons les habitants à se mobiliser :

- Arrêt des expulsions sans relogement ;
- Encadrement des loyers à la baisse, réduction des charges, hausse des APL, afin que le budget logement des ménages ne dépasse pas 20% de leurs revenus ;
- Arrêt des coupures d'énergie, baisse de la TVA et des taxes sur l'énergie ;
- Rétablissement et renforcement des APL et des aides à la pierre ;
- Renforcement du droit au maintien dans les lieux des locataires, respect de la loi DALO, abrogation de la loi ELAN ;
- Création d'un service public du logement pour réaliser des logements sociaux en grand nombre, lancer un grand chantier de réhabilitation thermique des logements, lutter contre le logement indigne ;
- Relogement des sans-abris, si besoin par la réquisition de logements vacants...
- Taxation des profits spéculatifs immobiliers et fonciers

¹ En 1966, les ménages consacraient en moyenne 12,1% de leurs revenus pour se loger, en 2016, 22,6%. Pour le quart le moins riche de la population, le logement représente en moyenne 31,3% de leurs revenus, et 40,7% lorsqu'ils sont logés dans le privé ...



Cinéma



Rosie Davis et son mari forment, avec leurs quatre enfants, une famille modeste mais heureuse. Le jour où leur propriétaire décide de vendre leur maison, leur vie bascule dans la précarité : la gestion de l'urgence devient tellement chronophage qu'elle entrave la recherche de solutions à long terme.

Le film aborde son sujet modestement et c'est ce qui en fait une réussite. Il appréhende une situation très peu évoquée au cinéma, celle d'une famille dans ses premiers moments « à la rue ». De manière très naturaliste, sans insister sur l'émotion inévitablement présente dans le récit, cette réalité nous est montrée via les actions les plus quotidiennes : faire la lessive chez une amie, manger dans une chambre d'hôtel qu'on partage à six, faire les devoirs après l'école... Sans logement, tout est compliqué. C'est d'ailleurs avec une énergie colossale que Rosie appelle chaque jour la liste des hôtels que lui a fournie la mairie, espérant – au moins pour le soir même – trouver un toit et faire dormir ses enfants dans un lit... Elle et les siens sont victimes d'une logique absurde : la précarité est un cercle vicieux qui n'épargne personne, même les familles les plus ordinaires et équilibrées. Pour autant, la force du film est de toujours préserver la dignité de ses personnages, notamment par de très beaux moments de complicité familiale, mais aussi dans la manière dont ils se battent chaque jour pour sortir de cet engrenage. *Rosie Davis* est une œuvre bouleversante et nécessaire.

Film de Paddy Breathnach

avec Sarah Greene (Rosie Davis), Moe Dunford (John Paul), Ellie O'Halloran (Kayleigh), Ruby Dunne (Millie), Darragh Mckenzie (Alfie), Molly McCann (Madison)...

Irlande, 2018, 1h26

Au Cameo - Commanderie - Nancy à partir du 13 mars 2019

Faire face aux expulsions ...

En Meurthe et Moselle, en 2018, 1100 ménages ont été assignés au tribunal pour résiliation du bail (contrat de location).

La police ou la gendarmerie ont procédé à 149 expulsions par la force (soit une augmentation de 28 % par rapport à 2017) !

L'expulsion locative n'est pas une fatalité.

Il est possible de réagir !

- **Dès les premiers impayés de loyers,**
 - demandez au propriétaire des délais de paiement,
 - sollicitez les dispositifs d'aide : Action Logement, Fonds de Solidarité pour le Logement, Centre communal d'action sociale, Associations caritatives...
 - déposez un dossier de surendettement auprès de la Banque de France...
- **Lors de la convocation au tribunal (assignation en résiliation de bail),**
 - assistez à l'audience,
 - faites valoir sa bonne foi,
 - demander des délais de paiement...
- **Après la résiliation du bail,**
 - négociez un plan d'apurement,
 - saisissez la commission DALO pour obtenir la reconnaissance du caractère prioritaire et urgent de votre logement.



Et surtout, ne restez pas isolé(e).

Adressez-vous aux permanences du DAL.

L'association « Droit au logement – DAL54 » vous accompagnera dans vos démarches auprès de votre propriétaire, des dispositifs d'aide, du Tribunal, de la commission DALO, ...

Permanences :

- les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 14 h à 17 h, 17 rue Drouin, à Nancy.
- les 2^e et 4^e jeudis du mois, de 14 h à 17 h, La Pagode, allée de Marken à Vandoeuvre





L'association « **Droit au Logement – DAL54** » agit en faveur du droit au logement pour tous

- en accompagnant les ménages sans logement, mal logés, ou menacés d'expulsion, dans leurs démarches pour l'accès à un logement décent et adapté à leurs besoins ;
- en sensibilisant les acteurs du mouvement social (associations de locataires, associations de défense des droits, syndicats...) sur les enjeux des politiques du logement et en développant avec eux des actions communes ;
- en interpellant les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales...) et les acteurs de l'habitat (HLM, Propriétaires privés, Action Logement ...) sur les insuffisances de leurs politiques de l'habitat et de leurs pratiques.



Soutenez, Rejoignez le DAL !

Droit au Logement - DAL54

Tél : 03.83.30.31.32

Mail : association-droit-au-logement@orange.fr



En partenariat avec la Ville de Vandœuvre, l'association « Droit au Logement - DAL54 » ouvre une nouvelle permanence, le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h, à La Pagode, à coté de l'espace Coppens, allée de Marken à Vandœuvre.

Cette permanence complète celle du 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 14 h à 17 h au 17 rue Drouin à Nancy.